



## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

### DELIBERATION N°18-2025 DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Le mercredi 17 décembre 2025 à 18h30, le comité syndical s'est réuni à la Ferme Guilhembaqué de LAROIN, sous la présidence de Michel CAPERAN.

Date de la convocation : 11 décembre 2025

Etaient présents (17délégués) :

COLLECTIVITE	NOM	PRENOM	QUALITE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES	CAPERAN	Michel	Titulaire
	DENAX	Jean-Marc	Titulaire
	DUDRET	Victor	Titulaire
	MARQUE	Bernard	Titulaire
	MORLAS	Claude	Titulaire
	PEDEFLOUS	Roger	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES LACQ- ORTHEZ	ARRIAU	Philippe	Titulaire
	BIROU	Daniel	Titulaire
	DUCOS	Gérard	Titulaire
	LEVEQUE	Gilles	Titulaire
	TOULOUSE	Jérôme	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NAY	CAPERET	Alain	Titulaire
	CAZET	Michel	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU NORD-EST BEARN	MASSIGNAN	Bernard	Titulaire
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TARBES LOURDES PYRENEES	LAFFORGUE	Jérôme	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BEARN DES GAVES	LALANNE	Patrice	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS	DUPONT	Bernard	Titulaire

Etaient excusés et avaient donné pouvoir :

COLLECTIVITE	NOM	PRENOM	QUALITE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NAY	LAFFITTE	Jean-Jacques	Titulaire

Etaient absents ou excusés (15 délégués) :

COLLECTIVITE	NOM	PRENOM	QUALITE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES	BERNOS	Michel	Titulaire
	CAZENAVE	Jérôme	Titulaire
	LARRIEU	Didier	Titulaire
	POURTAU	Xavier	Titulaire
	VERDIER	Yves	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES LACQ-ORTHEZ	GENNEVOIS	Anne-Lise	Titulaire
	LABOURDETTE	Michel	Titulaire
	LAURIO	Michel	Titulaire
	SENSEBE	Jean-Jacques	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NAY	BOURDAA	Bruno	Titulaire
	CASTAIGNAU	Serge	Titulaire
	LAFFITTE	Jean-Jacques	Titulaire
	VIGNAU	Hubert	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU NORD-EST BEARN	SOUSBIELLE	Henri	Titulaire
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BÉARN	MERCIER	Jimmy	Titulaire

Assistaient également à la réunion : Luc BERNIGOLLE – Technicien GeMAPI, Nadège BERGÉ – Responsable administratif et financier, Marie FURET – Animatrice charte de gestion de la ressource en eau, Daniel GOMES - Technicien GeMAPI, Pauline GUINLE – Chargée de mission PAPI, Eric LOUSTAU – Ingénieur eau et milieux aquatiques, Célia MARCHAND – Animatrice prévention des inondations, Henri PELLIZZARO - Directeur, Sébastien PIETS – Technicien GeMAPI, Constance XERRI – chargée d'opérations prévention des inondations, personnel du SMBGP

Christophe GARCIA – Directeur service Eau et Assainissement, Pluvial Urbain et GEMAPI de la CCPN, Marc BANKUTI – Responsable cycle de l'eau de la CCPN, Alexandre LECOMPTE - directeur cycle de l'eau de la CAPBP

**Secrétaire de séance (conformément à l'article L.2121-15 du CGCT) : Jean-Marc DENAX**

**Objet : Débat d'orientation budgétaire**

Le Président rappelle qu'en application des articles L.5211-36 et L.2312-1 du code général des collectivités territoriales, il doit présenter au comité syndical, dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Il doit être publié, transmis au représentant de l'Etat dans le département et aux Présidents des intercommunalités membres du Syndicat mixte du bassin du gave de Pau.

Le rapport sur les orientations budgétaires donne lieu à un débat du comité syndical. A l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, doivent également être présentés les objectifs concernant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ainsi que les objectifs concernant l'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de la dette.

Il est pris acte du débat d'orientation budgétaire par une délibération spécifique.

Après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le comité syndical,

**PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientation budgétaire

de l'existence du rapport d'orientation budgétaire sur la base duquel s'est tenu le débat d'orientation budgétaire

Ainsi fait et délibéré  
Les jours, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme

**Le Président**

  


Syndicat mixte du  
bassin du  
gave de Pau

**Michel CAPERAN**